

## L'AVENIR DE LA CRÉATION DÉPEND DE L'AVENIR DE L'ÉDUCATION

*Appel des principales écoles de cinéma et de l'image animée du monde à l'industrie, aux institutions publiques et aux gouvernements*

*Sommet Lumière — Saint-Paul-de-Vence, 7 septembre 2026*

Le cinéma ne se contente pas de représenter le monde, il nous aide à l'imaginer. Les films, les séries, les documentaires et l'ensemble des œuvres audiovisuelles façonnent la manière dont les sociétés se souviennent, dont les cultures se rencontrent et dont les générations se projettent dans l'avenir. À ce titre, ils constituent un élément essentiel de la vitalité culturelle, économique, sociale et démocratique de nos sociétés.

Les créatrices et les créateurs que nous formons aujourd'hui porteront les récits de demain. Alors que l'intelligence artificielle, l'accès croissant aux outils de création, les nouvelles méthodes de production et l'évolution rapide des métiers transforment profondément les conditions de conception, de production et de réception des œuvres, nous partageons une conviction commune :

### **L'avenir de la création dépend de l'avenir de l'éducation.**

Nous sommes convaincus qu'une coopération renforcée entre les établissements d'enseignement, les acteurs de l'industrie, les institutions publiques et les gouvernements recèle un potentiel considérable. Le présent appel invite l'ensemble des parties prenantes à construire cet avenir de manière concertée.

#### **1. Les technologies se démocratisent ; le talent, lui, se construit**

L'accès aux ressources créatives n'a jamais été aussi large. Toutefois, la disponibilité de ces outils ne saurait à elle seule garantir l'émergence de récits porteurs de sens. La vision artistique, l'art du récit, l'esprit critique, la culture, le discernement et la capacité à créer collectivement nécessitent du temps, de l'accompagnement et de la pratique. Le talent ne se développe pas de lui-même. Il se forme et s'affine dans des environnements propices à l'expérimentation. Les écoles de cinéma et d'images animées créent les conditions dans lesquelles ce talent peut s'épanouir : des espaces pour apprendre, se tromper, collaborer et faire émerger de nouvelles voix. Alors que les technologies rendent possible la production d'un volume sans précédent de contenus, la question décisive n'est plus seulement ce que nous pouvons créer, mais ce que nous choisissons de créer, pourquoi nous le créons et comment nous décidons de le transmettre. Nous affirmons la nécessité d'investir non seulement dans l'intelligence artificielle, mais également dans l'intelligence humaine.

#### **2. L'industrie ne doit pas seulement recruter les talents. Elle doit contribuer à les former**

L'éducation ne peut porter seule la responsabilité du développement des talents. Les producteurs, les studios, les diffuseurs, les plateformes, les entreprises technologiques et les institutions publiques dépendent tous des créatrices et des créateurs que les établissements d'enseignement contribuent à former. Façonner l'avenir du secteur est une responsabilité partagée. À ce titre, nous appelons les gouvernements et les institutions publiques à reconnaître l'enseignement du cinéma et des images animées comme un élément essentiel de l'infrastructure culturelle de nos sociétés et à garantir les conditions de long terme nécessaires au développement des talents. Investir dans l'éducation, c'est garantir la capacité du secteur à créer, à innover et à se réinventer demain.

#### **3. L'éducation est un pilier de la diversité culturelle et de la souveraineté des récits**

Les nouvelles voix, les nouvelles perspectives et les nouveaux récits n'émergent pas spontanément. La diversité culturelle exige que les créatrices et créateurs issus de parcours et de contextes variés puissent accéder aux moyens de développer leur pratique, de produire leurs œuvres et de les porter jusqu'aux publics. Elle suppose des opportunités réelles, des mécanismes de soutien et des investissements pérennes.

#### **4. L'innovation et la responsabilité sont indissociables**

Les établissements d'enseignement supérieur sont déjà pleinement engagés dans l'exploration de ces nouvelles technologies. Ils expérimentent de nouveaux outils et accompagnent les étudiantes et les étudiants dans la compréhension des possibilités qu'elles offrent et des limites qu'elles présentent.

Nous accueillons les perspectives offertes par l'innovation. Toutefois, nous considérons que l'innovation responsable exige le respect des créateurs et de leurs droits, la transparence dans l'utilisation des œuvres, le respect du consentement ainsi que la poursuite d'un soutien actif à la création originale et au développement des talents. La technologie doit demeurer au service de la création en renforçant les conditions de son émergence, et non s'y substituer.

#### **NOTRE APPEL**

Nous appelons l'industrie, les gouvernements et les institutions publiques à reconnaître les établissements d'enseignement du cinéma et de l'image animée comme des partenaires stratégiques, et à investir dans la prochaine génération de créatrices, de créateurs et de professionnels.

##### **Nous appelons les acteurs de l'industrie à :**

- reconnaître les écoles comme des partenaires de recherche et de développement ;
- construire avec elles des partenariats durables et structurants plutôt que de mener des actions isolées ;
- associer les artistes et les étudiants aux processus de décision lors des phases où les orientations restent à définir, notamment au sein des conseils consultatifs, des comités et des organismes de normalisation ;
- soutenir les programmes de mentorat, de transmission des savoirs, de recherche et de développement des compétences ;
- favoriser l'égalité d'accès à l'enseignement supérieur artistique et audiovisuel, notamment par des dispositifs de bourses.

##### **Nous appelons les principaux acteurs de l'innovation technologique à :**

- offrir aux étudiants et aux établissements un accès gratuit ou abordable aux équipements, aux logiciels, aux infrastructures de recherche et aux programmes et dispositifs de soutien ;
- assurer la transparence sur l'origine et l'utilisation des données d'entraînement, dans le respect des principes de consentement, de rémunération et d'attribution ;
- associer les créateurs aux processus de conception, d'évaluation et d'amélioration des outils, notamment par des programmes de résidence au sein des équipes d'ingénierie, des mécanismes de consultation et une juste rémunération de leur contribution.

##### **Nous appelons les gouvernements et les institutions publiques à :**

- protéger et promouvoir la diversité culturelle, la souveraineté et l'émergence de nouvelles voix ;
- poursuivre les investissements dans la création originale ainsi que dans les infrastructures culturelles qui la rendent possible ;
- garantir, par des cadres réglementaires appropriés, le développement et l'usage d'une intelligence artificielle responsable, transparente et respectueuse des droits des créateurs.

**CONCLUSION**

L'avenir du secteur repose avant tout sur les personnes, les idées, les cultures et l'imagination. Il sera façonné collectivement par les créateurs, les éducateurs, les professionnels de l'industrie et les institutions publiques.

Si nous voulons que la création de demain demeure libre, diverse, audacieuse et profondément humaine, nous devons investir dès aujourd'hui dans celles et ceux qui lui donneront sa voix, son sens et son avenir.

*Fait à Saint-Paul-de-Vence, le 7 septembre 2026.*

*Signataires :*

**Prof. Dr. Andreas BAREISS**, Directeur général et artistique, Filmakademie Baden-Württemberg (Allemagne)

**Dr. Elizabeth M. DALEY**, Doyenne et professeure, University of Southern California, School of Cinematic Arts (États-Unis)

**Guillaume DUCHEMIN**, Directeur général, La Fémis (France)

**Prof. Dr. Valérie MOATTI**, Directrice générale, Gobelins Paris (France)

**Dr. Celine Parreñas SHIMIZU**, Doyenne et professeure distinguée, University of California, Los Angeles, School of Theater, Film and Television (États-Unis)